



## COMMUNIQUE CSA FS ET CSA DE LA COUR D'APPEL DE RENNES

En date du 4 mai dernier, sous la présidence du Premier Président, se tenait une réunion de la formation spécialisée en Santé Sécurité et conditions de travail du Comité Social d'Administration (FSSCT) de la Cour d'Appel de Rennes.

Le point le plus important de l'ordre du jour de cette réunion tenait en l'étude du Renouveau des membres de la cellule de prévention des Risques Psycho-Sociaux. Onze personnes ont candidaté pour 8 postes à renouveler au sein de cet organisme dont l'activité même peut poser question. En effet d'autres modes de prévention sont déjà en place, de plus le bilan d'activité de cette cellule pose elle aussi question (2 dossiers retenus, un seul traité sur les deux dernières années !) quand on connaît la souffrance des collègues en poste dans nos juridictions et dans les services administratifs....ça laisse songeur quand à l'efficacité de cette entité soutenue par les chefs de cour.

A l'unanimité des organisations siégeant (UNSA SJ, FO JUSTICE, CGT), il a été demandé le retrait d'une des candidatures, celle-ci faisant l'unanimité contre elle, la personne concernée étant notoirement connue pour sa maîtrise des RPS, mais dans un sens n'allant pas dans l'intérêt des collègues....chacun connaît l'histoire du pompier pyromane....

Le Premier Président de la Cour d'Appel de Rennes a expressément refusé de trancher sur la nomination de cette candidature litigieuse, arguant que le choix de la composition de la cellule était une prérogative des chefs de cour, et d'eux seuls ! Le Procureur Général a une nouvelle fois montré son indifférence au dialogue social, en étant absent ! Aucune garantie effective n'a pu être donnée aux organisations syndicales présentes sur la NON nomination de la candidature jugée indésirable.

A la vue de ce constat, nous considérons que la gestion des risques psycho-sociaux au sein du ressort de la Cour d'Appel de Rennes n'est pas un sujet de second ordre, que la souffrance au travail mérite un traitement attentionné et prioritaire. L'absence du Procureur Général et le refus d'entendre les représentants des personnels par le Premier Président, ont conduit l'UNSA Services Judiciaires et FO Justice à quitter la séance de travail et à refuser de siéger à la réunion du CSA qui était prévue à la suite.

**CHERS COLLEGUES, L'UNSA SJ et FORCE OUVRIERE JUSTICE DU SECTEUR DE RENNES REFUSENT QUE LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL, AINSI QUE LES RISQUES PSYCHO SOCIAUX NE SOIENT PAS TRAITES A LA HAUTEUR DES BESOINS ET DU RESPECT QUI EST DU A L'ENSEMBLE DES COLLEGUES DU RESSORT ;**